



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

air

Question écrite n° 24114

Texte de la question

M. Jean-Jack Queyranne appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la situation financière et la pérennité du réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA). En effet, créé par l'institut Pasteur, depuis 1996 constitué sous forme d'association, le réseau national de surveillance aérobiologique, dont le siège social est situé à Saint-Genis l'Argentière dans le département du Rhône, est une référence au niveau international en matière de surveillance de la pollution due aux pollens. Il est installé dans la région Rhône-Alpes en raison de la prolifération de l'ambrosie qui constitue une menace grave et sérieuse pour les populations qui sont aujourd'hui touchées à hauteur de 20 % et plus particulièrement les trois millions de personnes asthmatiques. La mission du RNSA consiste à placer des capteurs (plus d'une centaine) sur le territoire national et à analyser et interpréter les comptes polliniques. Les missions sont financées à la fois par les aides publiques émanant du ministère de la santé et par la vente aux laboratoires pharmaceutiques des données polliniques utilisées dans les recherches cliniques. Cependant, les baisses drastiques des crédits du ministère de la santé impliquent une diminution très importante de la subvention de fonctionnement et met en péril les actions du RNSA qui pourrait cesser toute activité dans les mois à venir. En conséquence, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour que RNSA, qui informe les populations chaque année de l'état de la pollution pollinique et qui de fait remplit une mission de santé publique, puisse poursuivre ses missions de surveillance.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jack Queyranne](#)

Circonscription : Rhône (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24114

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juin 2008, page 4610

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)